

LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Date de création : 02/04/2021  
Date de première publication : 09/10/2020  
Date de version publiée : 02/04/2021  
Date de vérification : 02/04/2021

**LE PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TOURISME ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL SPORTIF ET CULTUREL**

## Quoi?

Le Fonds TSI (Tourisme Social Investissement) a pour objectif d'accompagner les acteurs du tourisme social afin de pallier à la vétusté et/ou à la non-conformité aux normes, notamment en matière d'accessibilité.

Il permet également d'accompagner les acteurs du tourisme social dans le maintien d'un parc significatif de lits et de favoriser le maintien de l'accès aux vacances pour tous ainsi que le développement local.

Le fonds a été abondé de 150 M€ pour permettre la relance du secteur du tourisme social et solidaire touché par la crise sanitaire du Covid-19.

## Combien ? Comment ?

Les bénéficiaires intéressés par ce fonds peuvent contacter le service développement de l'ANCV : [patrimoine@ancv.fr](mailto:patrimoine@ancv.fr) ou se rapprocher des directions régionales de la Caisse des Dépôts, qui les assisteront et les guideront dans les démarches nécessaires à l'aboutissement de leur projet.

### FICHIERS SOURCES

[Fonds d'urgence ESS](#)